

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 09/pfd/162678  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1138/s.370  
Annexe :

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Square de Meeûs, 22 - Résidence Léopold.**  
**Remplacement de deux châssis en façade arrière. (Régularisation)**  
**Avis conforme (Dossier traité par Mme V. Henry – D.U. et M. St. Duquesne – D.M.S.)**

En réponse à votre lettre du 27 avril 2005, en référence, reçue le 29 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 mai 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

En effet, la CRMS déplore que des travaux aient été entrepris sans autorisation. Elle rappelle que les façades de l'immeuble, construit par l'architecte J. Eggericx, sont classées, ainsi que les toitures et certaines parties intérieures. Dès lors, la Commission n'approuve pas le placement des nouveaux châssis placés en infraction dont ni le matériau (PVC) ni le modèle (divisions, etc.) ne correspondent à la situation d'origine.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. St. Duquesne)

J. DEGRYSE  
Président